

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 8 décembre 2016 pour le jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal **Séance du 15 décembre 2016**

N° 29

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mme PONCETY Claire, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mme MOREL Rachel, Mr COCQUELET Christophe, Mme ECOCHARD Laurence.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Mr PERROT Marc a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mme MOREL Rachel a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr BRANCHE Pascal.

Mr COCQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 29 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 novembre 2016.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Syndicat d'électricité : présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, observations définitives.

Conformément à la loi, monsieur le Maire présente au conseil municipal les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, ainsi que les réponses apportées par le Conseil d'administration du SIEA.

1.2 - Convention de mise à disposition parcelle cadastrée section A n° 1997 En Domagne

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre à disposition de la SARL SICLER Christophe, exerçant l'activité de récupération de matériaux ferreux, une partie de la parcelle située en zone artisanale de Domagne cadastrée section A n° 1997 « En Domagne ».

En effet, l'implantation actuelle de cette activité, depuis la construction du lotissement de Fortunat, (celle-ci jouxte le lotissement) ne semble plus adaptée.

Monsieur le Maire propose donc d'établir une convention d'occupation pour une surface de 2 000 m² sur une période de 10 ans à compter du 1^{er} mars 2017 et moyennant une redevance annuelle de 2 000 €. A l'issue de cette période de 10 ans, elle prendra fin par la cession définitive de la parcelle mise à disposition au prix d'un euro symbolique.

Décision : accord à l'unanimité pour la signature d'une convention de mise à disposition dans les conditions exposées ci-dessus.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Emprunt pour Ilot Bouvard et décision modificative

Monsieur Claude CARTE informe le Conseil que pour financer les travaux de construction d'une médiathèque, d'une salle communale et d'un restaurant, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 600 000 €. Plusieurs banques ont été consultées à cet effet.

Il propose de retenir la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est qui présente les conditions les plus intéressantes.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 600 000 €
- Durée d'amortissement : 240 mois
- Taux d'intérêt : 1,35 %
- Frais de dossier : 500 €
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Décision : accord à l'unanimité pour contracter un emprunt de 600 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est (Mr Christian Pommeruel, salarié du Crédit Agricole, ne prend pas part au vote).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt et les demandes de versement des fonds correspondants.

2.2. – Ligne de préfinancement pour Ilot Bouvard

Monsieur Claude CARTE informe le conseil qu'il conviendrait également d'ouvrir une ligne de préfinancement des subventions accordées pour la construction d'une médiathèque, d'une salle communale et d'un restaurant en centre village (ilot Bouvard).

Décision : décide à l'unanimité d'ouvrir auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, une ligne de 450 000 € pour le préfinancement des subventions concernant la construction d'une médiathèque, d'une salle communale et d'un restaurant en centre village. (Mr Christian Pommeruel, salarié du Crédit Agricole, se retire au moment du vote).

Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : Prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA

Montant : 450 000 €

Durée : 24 mois.

Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 0,90 %

Taux plancher : 0,90 %

Frais de dossier : 350,00 €

Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)

Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil.

Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé ou partiel sans frais, ni indemnité.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat pour cette ligne de préfinancement et les demandes de versement des fonds si besoin.

2.3. – Décision modificative

Monsieur Claude CARTE expose au conseil que pour pouvoir contracter l'emprunt de 600 000 €, il y a lieu de procéder à une augmentation de crédits en dépenses sur l'opération 329 « Ilot Bouvard » et en recettes article 1641 « emprunt ».

Décision : accord à l'unanimité.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Commission travaux du 7 décembre 2016

Monsieur BOURGIER donne le compte rendu de la commission :

- **Parking sur rd 979 face à la MSP** : Attente du traçage du parking / Entreprise LDV.
- **Carrefour des Soudanières** : Le cabinet de Géomètres AXIS conseils effectuera les travaux de bornage sous quinzaine.
- **CCLV : Borne de recharge pour les voitures électriques** :

Monsieur Jean-Jacques Bourgier présente ce projet, porté par un financement intercommunal, avec subvention dédiée du ministère de l'écologie et de l'environnement (80%), pour l'installation d'une borne sur le territoire intercommunal. Cette borne sera équipée pour deux véhicules : un en charge rapide plus un en charge lente. Puissance totale : 50 KW. Cet emplacement bénéficie du fait que la mairie est équipée d'un tarif jaune, et possède donc la puissance nécessaire. Une installation sur un autre secteur, demanderait la création d'un branchement et d'une installation beaucoup plus onéreuse.

Monsieur Claude Carte complète la présentation à partir d'un support technique remis par la Communauté de communes de la Vallière.

Sur le principe, le Conseil municipal valide la proposition de la Communauté de communes, ainsi que le choix du site, près du centre-village et des commerces. Sur le positionnement plus précis, et suite aux remarques de la commission Travaux, l'implantation définitive restera à valider.

SIEA : réunion d'information du 8 décembre concernant la mise aux normes (récente) du réseau fibre optique.

Il s'agit de relier l'artère principale qui avait été posée précédemment, aux différents NRO et surtout au poste central Orange situé sur l'avenue du Revermont, afin que tous les opérateurs d'accès puissent s'y raccorder. Il s'agit donc de travaux concernant le réseau « secondaire », et il faudra attendre une autre phase de travaux pour un accès aux particuliers.

Ces travaux qui se dérouleront dans le premier semestre 2017, consisteront à poser environ 85% de F.O. dans les fourreaux souterrains existants. Le restant consistant à la pose de câbles optiques soit en tranchée, soit en aérien.

L'Entreprise SOBECA, titulaire du marché en question, exécutera les travaux, après acceptation de l'étude qu'elle aura réalisée.

En résumé :

- Jonction de la FO, depuis la ZAC de Domagne, jusqu'au relais de télévision, via le NRO du cimetière, le poste Orange (avenue du Revermont), l'avenue J. Lalande, et le chemin de la Gare.
- Jonction de la FO, depuis les Métras, jusqu'au NRO de Tréconnas (probabilité de génie civil).
- Construction du NRO de la Grande Fontaine, avec jonction sur réseau situé sur la rue Lalande.

- **ENEDIS** : Article R323-25, raccordement électrique de deux parcelles situées chemin de la Combe (ancienne propriété Rosset). Travaux sous accotements non revêtus.

- **CCLV : Réunion du 12/12/2016** : Conclusions du rapport de NALDEO, concernant le schéma directeur d'assainissement du collecteur intercommunal.

Rappel : notre réseau actuel ne répond pas entièrement aux normes de pollution car trop de déversoirs d'orage ne fonctionnent pas correctement. Par ailleurs, et malgré les nombreux travaux réalisés, la quantité d'eau claire parasite transportée à la station d'épuration de Bourg en Bresse est trop importante.

Sur quatre solutions étudiées, une devrait être retenue:

- Une STEP serait construite sur la Commune de Montagnat (pour ne traiter que les EU de Montagnat), avec rejet dans la Reyssouze.
- Saint Just conserverait la configuration actuelle: canalisation jusqu'à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse.
- Pour Revonnas et Ceyzériat : une station de refoulement serait construite, ainsi qu'un bassin tampon, en place du D.O. N°7
- La canalisation de refoulement rejoindrait Pombeau, en passant par le chemin des Plans (en domaine public). Le collecteur actuel en zone privée et humide est difficilement accessible et serait donc abandonné.

Parallèlement à ces travaux il faudra des investissements à moyen terme (inférieur à 10 ans).

Pose de canalisation EU : rue du Dr.Rollin, chemin de Cuiron, à Tréconnas, aux Métras, sur l'avenue du Revermont, secteur de Domagne, rue A. Dumas, rue de la Vallière, rue de la Cascade et rue de l'Eglise.

Les déversoirs d'orage présents sur ces secteurs seront supprimés.

D'autre part des travaux de chemisage du collecteur de la Grande Fontaine seraient lancés.

Le premier chantier sera celui du Chemin des Rippes. Il consistera à poser un collecteur, afin de dévier les EP qui arrivent de la route de Jasseron. Actuellement, ces eaux pluviales sont raccordées sur le réseau unitaire de l'avenue du Revermont.

A) TRAVAUX COMMUNE (Bâtiments).

1	Mise aux normes des Etablissements Recevant du public (Accessibilité)	Budget total : réalisation 2016 : Bâtiments concernés : Mairie, Bibliothèque, salle des associations, Centre festif, Ancienne mairie, Ecole primaire, école maternelle, Salle polyvalente.
2	Ecole Primaire du Vallon	2 ^{ème} phase : Réfection du revêtement peinture Hall d'entrée et porte principale ; modification système d'ouverture des portes.
3	Ecole Primaire du Vallon	Remplacement d'une fontaine (Niveau -1)
4	Ecole primaire du Vallon	Remplacement de l'ordinateur de programmation des températures et vacances

5	Salle polyvalente	Remplacement des panneaux de basket
6	Local terrain de foot	Crépissage du mur et peinture sur boiseries extérieures
7	Ancienne mairie	Remplacement des chéneaux de toitures et descentes d'eaux pluviales (nord et est)
8	Terrain de football	Pose de 4 cages complémentaires
9	Communauté de Communes (bureaux)	Remplacement de la chaudière
10	Poses de divers robinets d'eau potable	Façade ancienne mairie, chaudière de la Poste, foyer des anciens

Nota : listing hors entretiens courants et réparations diverses.

B) TRAVAUX COMMUNE (Voirie).

1	Espace « Salette » (plateforme ouest de l'école Primaire)	Construction d'une plateforme en concassé 0/315, mise en terre des talus
2	Espace « Salette »	Plantations de végétaux rampants sur toile tissée : 600 m2
3	Installation de trois nouveaux «Totems» pour chiens «TOILCAN »	Square des tilleuls, Allée des Cygnes, rue de la Cascade
4	Chemin de la Bartelière	Pose d'une clôture sur le mur préfabriqué
5	La Poste	Réfection/modification de la toiture tôle de la Poste
6	Mur de soutènement en limite chemin de la gare	Réfection des joints du mur, côté parking.
7	Patrimoine	Déplacement, et réparation de l'ancienne croix.
8	Chemin de SCHALL	Construction d'un mur de soutènement (participation financière communale pour la partie basse du mur)
9	Parking de la Poste (rue Hugon)	Complément de terrassements, pour agrandissement parking
10	Trottoir (La poste/ rue Hugon)	Pose de potelets.

Nota : listing hors entretiens courants et réparations diverses.

C) Commune acquisition de Matériels

1	Terrain de football	Acquisition d'un arroseur automatique
2	Voirie	Acquisition d'une balayeuse d'occasion avec mise en service en 2017
3	Service technique	Achat d'une camionnette « MAXITY »
4	Service technique	Achat d'une disqureuse thermique
5	Service technique	Achat d'une échelle

D) Travaux (CCLV) sur droits de tirage communal.

1	Chemin de Bartelière	Construction d'un trottoir, réfection de la couche de roulement. Construction d'un plateau piétonnier Chemin du Kellet Modification accès rue A. Dumas
2	Chemin de la Bartelière	Construction d'un mur de soutènement (élargissement d'emprise de chaussée)
3	Route de Revonnas	Modifications, créations d'avaloirs d'eaux pluviales, suite à inondations récurrentes
4	Placette des Cygnes	Suppression d'infiltrations d'eau dans la propriété aval : Travaux de maçonnerie, et d'enrobé

5	RD 979	Création d'un passage piéton (à proximité du chemin de L'achar)
6	Chemin de la Combe	Rectification des profils de chaussée, réfection du revêtement de chaussée, traçage cheminement piétons
7	Chemin du Chalais	Création de poutres de rives, requalification des écoulements, renforcement du corps de chaussée en grave bitume, réfection de la couche de roulement
8	Route de Tréconnas	Construction de trottoir, modifications sur réseaux EU/EP, réfection de chaussée : travaux consécutifs à une conquête d'emprise de chaussée
9	Parking situé en bordure de la RD 979 en face de la MSP	Modification des entrées charretières, reprofilage et réfection de la couche de roulement en enrobé
10	Route Jasseron (suite à inondation de la propriété DARMEDRU)	Reprise d'un accès, construction d'un avaloir, remplacement des bordures de trottoirs

E) Travaux Commune

Sous Maîtrise déléguée (SEMCODA)

4	Parking allée HUGON (marché public)	Restructuration de la totalité du parking, avec création d'une aire sablée, et allée piétonne
---	-------------------------------------	---

F) CCLV (Travaux Communautaires)

Rappel : L'intercommunalité avait voté en 2014 un budget pour la rénovation des couches de roulements : pour Ceyzériat : 155K€ (sur budget 2015 et 2016)

1	Chemin du Chalais	Financement de la couche de grave bitume
2	Chemin de la Combe	Financement de la couche d'enrobé
3	Chemin des Platières (budget O.M)	Placette de retournement

G) Travaux Syndicat d'Electricité

1	Réfection totale de l'éclairage public du parking de la Poste (Allée Hugon)	Financement partie Communale : (subvention SleA comprise)
2	Contrat d'entretien de l'éclairage public	Ensemble des points lumineux
3	Economies d'énergies	Installation d'horloges astronomiques, et création d'une plage d'éclairage pour tout le territoire communal (hors axe RD 979)

H) Travaux du Syndicat des Eaux ASR

1	Lotissement de la Planté	Suppression d'une canalisation en terrain privé, réalimentation du lotissement, depuis le RD 52a
---	--------------------------	--

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission urbanisme du 13 décembre 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

EL MATAOUAT Abderamman & Najia
Sur un terrain situé Lotissement Le Fortunat
Parcelle(s) N° 457 Lot N° 44 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 798 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

MAZUIR Jean-Sébastien et Isabelle
Sur un terrain situé Chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 463p Lot N° 4 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1047 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

BISCUITS BOUVARD SAS

Sur un terrain situé 73 rue Albert Metras
Parcelle(s) N° 631 Section AB située(s) en zone 1AUX
D'une superficie totale de 21000 m²

POUR LA CONSTRUCTION DE 10 MODULES PRÉFABRIQUÉS À USAGE DE BUREAUX POUR UNE DURÉE TEMPORAIRE DE 36 MOIS

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

NOUVELLET BACALY Jonathan
Sur un terrain situé 1980 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 106 Section AD située(s) en zone Nh
D'une superficie totale de 571 m²
POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE

MASSE Tiburce
Sur un terrain situé 130 rue Samuel Guichenon
Parcelle(s) N° 2077 Section A située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 868 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI BOIS

RICHER Virginie
Sur un terrain situé 206 chemin de la Bartelière
Parcelle(s) N° 20 & 21 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2251 m²
POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE OUVERTURE EN FAÇADE OUEST

BOURDIER DE BEAUREGARD Jean-Jacques
Sur un terrain situé 1 allée des Bouleaux
Parcelle(s) N° 339 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1179 m²
POUR LA RÉFECTION DES FAÇADES PAR UNE ISOLATION EXTÉRIEURE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de SELARL Sébastien Maurette
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 139 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 232 m²
VENTE CHAGNARD / GUY

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 903 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 239 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 473 m²
VENTE DURAND / RICHONNIER _ COINTIN

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 106 rue du Docteur Rollin
Parcelle(s) N° 383, 382, 33 & 35 Section située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 5252 m²
VENTE MARTIN / SCI VERS CUA

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 903 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 448 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 296 m²
VENTE DURAND / RICHONNIER _ COINTIN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé ZAC des Plans
Parcelle(s) N° 114 Section ZA située(s) en zone 1AUX
D'une superficie totale de 2000 m²
VENTE CCLV / SCI CURTALCLE

Demande de SELARL Sébastien Maurette
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 139 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 232 m²
VENTE CHAGNARD / GUY

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 16 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 721 & 724 Lots 4, 6 & 9 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1198 m²
VENTE DUNAND / ORGEVAL

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 140 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 260 m²
VENTE CONSORTS BRANCHE / ESMAILI

4.2. – Modification n° 4 du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette modification simplifiée engagée par arrêté du 2/12/2016 : rectification d'une erreur matérielle sur le schéma et les prescriptions de l'OAP du secteur « le Village » de la modification n° 3 du PLU approuvée le 31 mars 2016.

Le conseil municipal décide de mettre le projet de modification simplifiée accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public à la mairie pendant 30 jours consécutifs, du 9 janvier au 7 février 2017, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h.

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Bibliothèque

Mme TRENTESAUX fait part au conseil du bilan des activités et des projets de la bibliothèque.

Le 17 octobre a eu lieu l'exposition « art-bis » qui avait comme thème l'autoportrait. Ces portraits étaient réalisés par des personnes en situation de handicap. Cette exposition a été suivie d'une conférence animée par Alain Goudart de l'association « Résonance contemporaine ». Cette conférence très intéressante a été suivie par une quinzaine de personnes dont des professionnels du secteur médico-psychologique.

Le film-documentaire « le sel de la terre » a été projeté le 18 novembre, suivi d'un débat avec le CCFD. 45 personnes ont participé à cette soirée qui a été très enrichissante.

Une initiation au scrapbooking a été suivie par 10 personnes un samedi matin. Il a fallu malheureusement refuser des inscriptions par manque de place.

Mardi 6 décembre, le journaliste, David Groison, rédacteur en chef du magazine Phosphore, a rencontré à la bibliothèque de Ceyzériat, les élèves d'une classe de 3^{ème} du collège pour leur expliquer comment vérifier les sources, l'authenticité des photos. Les élèves avaient apporté des photos et il leur a montré comment certaines photos pouvaient être truquées ou la légende erronée.

Le diaporama de photos d'archives qui tourne encore actuellement à la bibliothèque, a été présenté à la maison de retraite début décembre. Ces photos qui datent des années « 60 » ont passionné les résidents, leur permettant de se remémorer des souvenirs de cette époque, même pour ceux qui n'étaient pas originaires de Ceyzériat. La bibliothécaire souhaite faire d'autres animations à la maison de retraite.

Dans le cadre de l'opération « première page » organisée par la DLP et le Conseil départemental, 25 livres ont été remis à des enfants nés en 2015. Ce qui a entraîné de nouvelles inscriptions.

Le 3 décembre, l'opération « bébé bouquine » a réuni 15 bébés accompagnés de leurs parents ou grands-parents, et le temps des histoires pour les + de 4ans a été suivi par 13 enfants (le nombre étant limité et les inscriptions obligatoires).

Ce vendredi 16 décembre, 7 classes de primaire viendront tour à tour, assister à une projection adaptée de 30 min dans le cadre de la fête du court-métrage. En fin de journée à 18h, une projection pour adultes de 1h20 sera diffusée à la bibliothèque toujours dans le cadre de la fête du

court métrage. Ces courts métrages sont réalisés par des professionnels et ont été sélectionnés par la bibliothécaire.

Fanny Maréchal s'occupe également des TAP le jeudi pour 12 enfants et le vendredi pour une dizaine. Un thème est étudié à chaque période et chaque enfant repart avec une trace de son travail.

Enfin il y a actuellement 571 lecteurs actifs (empruntant au moins un livre par an), soit 100 de plus que l'année dernière !

En vue de toutes ces activités et projets il est proposé d'augmenter les heures de présence de la bibliothécaire à 32 h dès le 1^{er} janvier (au lieu de 24 actuellement).

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

6.1. – AG du club VTT du 9 décembre.

Mme Cécile Tavel donne le compte rendu de cette assemblée.

Association comprenant 23 membres en 2016 dont une femme.

Le président remercie la mairie pour le prêt du local et la subvention annuelle.

Bilan de l'activité :

Organisation du rallye de Cize en lien avec l'association marche de ce village. Grande réussite grâce en partie à la météo.

Achat de maillots grâce à la participation de 2 sponsors.

Bilan financier à l'équilibre avec un solde de compte à 8881,33 € et un excédent de 111 € pour l'année 2015-2016.

Projet 2017 :

- Organisation du rallye de Cize.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Tarifs des locations de salle au 1^{er} janvier 2017

Mme Françoise Dufour donne le compte rendu de la Commission culturelle du mardi 13 décembre qui avait pour objet la préparation de la révision des tarifs de location de salles.

En raison de la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallière au 1^{er} janvier 2017, celle-ci rejoignant la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, il y a lieu tout d'abord de supprimer les tarifs qui concernaient les habitants de son territoire.

Il ne subsistera donc plus que deux tarifications à compter du 1^{er} janvier 2017 : celle des habitants de Ceyzériat et celle destinée aux extérieurs à la commune. D'autre part, nous devons prendre aussi en compte le fait que les charges de chauffage, d'entretien, de matériels et de personnel afférant à ces salles ne cessent d'augmenter. Après avoir consulté les tarifs des salles des

communes voisines, la commission a considéré que les habitants de Ceyzériat, qui paient déjà leurs impôts locaux, devaient être ménagés par rapport aux « extérieurs » à la commune. Après ces différents constats, les membres de la commission proposent l'application d'une hausse des tarifs de 2% pour les habitants de la commune et de 5% pour ceux des autres communes.

Décision : accord à l'unanimité pour l'application de cette augmentation au 1^{er} janvier 2017.

7.1.1 - Centre Festif :

Le chauffage et la climatisation sont inclus dans les tarifs.

1 / Associations, Sociétés et Entreprises : assemblées Générales, repas dansants, arbre de Noël, concours de belote, cinéma, théâtre

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Extérieur</u>
1.1. Salle sans cuisine	233 €	673 €
1.2. Salle avec cuisine	350 €	923 €
SONO		90 €

2 / Fêtes familiales, mariages

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Extérieur</u>
2.1. Salle sans cuisine		
1 ^{er} jour	350 €	446 €
2.2. 2 ^{ème} jour	306 €	365 €
2.3. Salle avec cuisine		
1 ^{er} jour	586 €	766 €
2.4. 2 ^{ème} jour	471 €	580 €

3 / Manifestations commerciales extérieures

3.1. Salle sans cuisine	1 196 €
3.2. Salle avec cuisine	1 440 €
3.3. Sono	90 €

4 / Heures supplémentaires vacataire centre festif

Effectuées à la demande des locataires, et reversées au vacataire, hors charges patronales :

5.1. - du vendredi 19 h au lundi 7 h	
l'heure supplémentaire :	31.80 €
5.2. - du lundi 7 h au vendredi 19 h	
l'heure supplémentaire	19.40 €

encaissées auprès du locataire du centre festif qui en aura bénéficié.

5 / Arrhes

Une somme correspondant à 30 % du montant de la location sera versée dès la réservation. En cas d'annulation de moins d'un mois avant la location, cette somme ne sera pas restituée au locataire.

6 / Cautions

Une caution pour dégradation de 700 € ainsi qu'une caution pour le nettoyage de 450 € seront demandées à la signature du contrat. Elles seront restituées si la salle est rendue propre et en bon état de fonctionnement.

7 / Les dégradations des salles feront l'objet d'une facture séparée.

7.1.2 - SALLE PELOUX, SALLES DES FETES

La journée

	<u>ETE</u>	<u>HIVER</u>
• Habitants, associations et entreprises de CEYZERIAT	83 €	138 €
• Particuliers, associations et entreprises extérieurs à CEYZERIAT	168 €	223 €

La demi-journée

• Associations et entreprises CEYZERIAT (réunion)	61 €	89 €
• Particuliers, associations et entreprises Extérieurs à CEYZERIAT (réunions)	104 €	165 €

7.1.3 - FOYER DES ANCIENS

La journée

	<u>ETE</u>	<u>HIVER</u>
• Habitants, associations et entreprises de CEYZERIAT	75 €	129 €

7.1.4 - CAVE DES CHARTREUX

La journée

	<u>ETE</u>	<u>HIVER</u>
Exposition-vente, concert payant fête familiale (vin d'honneur), assemblée		
• Habitants, associations et entreprises de CEYZERIAT	140 €	165 €
• Particuliers, associations et entreprises extérieurs à CEYZERIAT	199 €	248 €
Exposition, concert gratuit		
• Habitants, associations et entreprises de CEYZERIAT	47 €	70 €
• Particuliers, associations et entreprises extérieurs à CEYZERIAT	62 €	110 €

7.1.5 - SALLE DU COLOMBIER

• Habitants, associations et entreprises de CEYZERIAT	49 €	60 €
---	------	------

➤ **CHEQUE DE CAUTION de 100 € pour dégradation et 100 € pour le nettoyage pour ces salles.**

7.1.6 - SALLE DES SPORTS

La journée

- Habitants, associations et entreprises de CEYZERIAT 471 €
- Particuliers, associations et entreprises extérieurs à CEYZERIAT 580 €

La demi-journée

- Habitants, associations et entreprises de CEYZERIAT 233 €
- Particuliers, associations et entreprises extérieurs à CEYZERIAT 289 €

Tarif horaire

- Ceyzériat 19,50 € / h
- Particuliers et sociétés extérieurs à CEYZERIAT
sauf week-end 23,50 € / h

➤ **CHEQUE DE CAUTION de 700 € pour dégradation et 450 € pour le nettoyage**

7.2. – Tarifs cimetière et droits de place au 1^{er} janvier 2017

Ces tarifs n'ont pas été réactualisés depuis le 1^{er} janvier 2015.

Il est donc proposé au conseil d'augmenter les tarifs du cimetière et des droits de place à compter du 1^{er} janvier 2017.

Décision : accord à l'unanimité pour augmenter les tarifs droits de place et cimetière conformément aux propositions ci-dessous.

7.2.1 - TARIFS CIMETIERE

1 / la concession trentenaire cinéraire « Jardin des urnes »

Tarif : concession trentenaire de 0,80 X 0,80 176 €

2 / la concession trentenaire columbarium

Tarif : concession columbarium

1 case pour 2 urnes 535 €

3 / Concession trentenaire

la concession de 2 m² 261 €

la concession de 4 m² 521 €

4 / Concession trentenaire « Jardin du Souvenir »

la concession 117 €

5 / Concession enfant (- 3 ans)

la concession 110 €

6 / Vacation Police 21 €

7.2.2 - TARIFS DROITS DE PLACE

• Vente au déballage (outillage, vêtements, etc...) sur les places de la commune, à compter du 1er janvier 2017 :

- ▶ la demi-journée : 33 €
- ▶ la journée : 50 €

• Vente sans déballage (marchands de pizzas, etc...) forfait : 5 €.

7.3. – Assemblée générale Maison de la Musique

La Présidente Maryse Flochon dans son mot d'accueil a remercié de leur présence les nombreux participants : élus, professeurs, membres de l'Union musicale, instrumentistes, parents. Elle les a également remerciés de leur rôle respectif essentiel dans le fonctionnement de la structure. La mise à disposition de nombreuses salles et la prise en charge des dépenses d'entretien, de chauffage et d'électricité par la Mairie de Ceyzériat ont été soulignées et appréciées.

L'Association concerne 137 familles. Elle propose à ses membres l'apprentissage de nombreux instruments : clarinette, guitare classique ou électrique ou basse, saxo, piano, violon, flûte traversière, trompette, trombone et aussi des cours de chants. Les cours sont dispensés par des professeurs aux diplômes confirmés, ils peuvent être collectifs ou individuels et peuvent débiter à tout âge.

Rapport d'activités

En 2015/2016 :

117 élèves dont 13 adultes ont bénéficié de la formation musicale.

161 ont pratiqué un instrument et 56 ont fait partie d'un groupe instrumental ou vocal.

Concernant la répartition géographique :

23 élèves étaient résidents hors CCLV et 163 relevaient de notre Communauté de Communes dont 94 de Ceyzériat.

Ajoutons à l'actif de cette association une activité très importante subventionnée massivement par les municipalités. Elle concerne les interventions musicales en milieu scolaire en lien avec les enseignants concernés. Cette prestation a permis à 4 classes de Revonnas, 6 classes de Montagnat, 4 classes du RPI de Bohas, 9 classes élémentaires de Ceyzériat, 4 classes de Villereversure et la totalité des classes de Hautecourt-Romanèche d'en bénéficier. Elle a été assurée par 3 salariés titulaires du **Diplôme d'Université de Musicien-Intervenant** homologué par l'État. Les actions ont donné lieu à des spectacles de fin d'année qui ont donné satisfaction aux enfants, aux parents et aux enseignants.

Que dire des prestations assurées durant cette période ?

Elles ont été très nombreuses (15) et ont ponctué la vie du périmètre de la CCLV voir au-delà avec la participation de la Batucada à Saint Amour les 5 et 6 août.

Projets

En 2016/2017

• L'année commencée voit les effectifs augmenter légèrement dans les différents domaines d'apprentissages. Seuls des trompettistes manquent à l'appel. Avis aux amateurs. Il existe 119 élèves en formation musicale, 169 en pratique instrumentale, et 73 élèves en groupe instrumental.

- L'enseignement musical a été reconduit dans les établissements. Il a donné lieu à de nouveaux projets tout aussi riches et divers et toujours en lien avec ceux des équipes pédagogiques.
- Les prestations musicales et non musicales s'avèrent encore plus nombreuses (18 prestations mentionnées au programme).
- La Maison de la Musique poursuit son aide à la pérennisation de l'Union musicale avec l'arrivée au sein de cette Association de 5 musiciens contre 3 en 2015/2016. Rappelons que l'Union musicale est partie prenante des ateliers, qu'il existe une convention de mise à disposition du matériel entre elle et l'harmonie et qu'elle renforcera le rôle d'acteurs de cette dernière.

Bilan financier :

Au 31 août 2016 le total des charges s'élève à 185 736 € et celui des produits à 182 171 € ce qui donne un résultat d'exercice de moins 3 565 €, bilan négatif dû aux remplacements de professeurs à effectuer au cours de l'année.

Une question se pose à elle : quel sera son avenir dans la nouvelle grande agglomération ?

C'est une chance d'avoir une telle structure musicale à Ceyzériat, structure dont l'enseignement est essentiel pour la population scolaire et le rayonnement indispensable pour les communes environnantes. Aussi l'avons-nous assurée de notre soutien communal. Monsieur Flochon Conseiller départemental, a confirmé le soutien financier du Département. En ce qui concerne l'appartenance à la nouvelle agglomération, il a jugé certain qu'il sera nécessaire d'harmoniser les différentes structures existantes et souligné que notre vigilance sera de mise.

7.3. – Divers

Illuminations :

Le Conseil municipal a tenu compte de la nécessité de rendre notre centre village plus festif en cette période de l'année. Il a répondu en même temps à la demande des commerçants en installant des guirlandes lumineuses. Une initiative appréciée que nous nous efforcerons de poursuivre au fil des années.

ADDIM :

Aujourd'hui seul le département accompagne les initiatives culturelles puisque l'état s'est désengagé. C'est pourquoi l'ADDIM rejoint les structures départementales pour créer un pôle culturel conséquent. Le personnel, le budget et les 4 missions sont conservées : accompagnement des acteurs culturels, valorisation des pratiques d'amateurs, faire vivre les projets du territoire et évaluer le schéma pour 2018-2022.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – SPA : refuge de Dompierre-sur-Veyle

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu par les responsables du refuge de SPA de Dompierre-sur-Veyle, informant d'une fermeture de ce service à la fin de l'année 2017. Une autre solution devra être recherchée pour solutionner la question des animaux trouvés sur la voie publique.

8.2. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
DECEMBRE 2016	164	90	74	130	34

La prochaine séance du Conseil est fixée au mercredi 18 janvier 2017 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,